

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
Conseil de Communauté
Séance du 27 mai 2010

MENTIONS PRESCRITES par la CIRCULAIRE de M. le PREFET de la MANCHE en date du 3 juin 1885

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	40
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	20 mai 2010
Date de l'affichage du procès-verbal.....	3 juin 2010

CERTIFIE EXACT

Le Président,
Bernard CAZENEUVE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai, le conseil de communauté urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

ETAIENT PRESENTS : M. CAZENEUVE, Président - MM. ROUXEL - CAUVIN - LEMARCHAND - Mme DUPONT-MORRAL - Mme LEJUEZ - MM. LAGARDE - CHENINA - CIVILISE - ARRIVE (arrivé à 16h12) - BERNARD - LE MIEUX - LEMARCHAND (arrivé à 16h10), Vice-Président(e)s - MM. BIGOT - CATHERINE - CORBIN - DUPONT Y. - EUGENE - Mmes GODEFROY - GODIN - MM. GOUREMAN - HARANT - Mmes HARDY - HELIE - M. HUBERT - Mme JOZEAU-MARIGNE (départ : 16h47 - mandataire : Mme LERENARD dès son départ) - MM. LELOY - LERECULEY - Mme LERENARD - MM. LEVALLOIS - LOUISET (arrivé 16h13)- MAGALHAES - NOLLEAU - Mme PICOT - MM. POUTAS - ROUSSEL (arrivé : 16h35 - mandataire : M. CORBIN jusqu'à son arrivée) - ROUXEL J.P. - Mme VAYER - M. VIGNET (arrivé 16h23), conseillers communautaires.

ABSENTS EXCUSES : Mme LECRES (mandataire : M. LE MIEUX) - M. LEPELLETIER (mandataire : M. CHENINA) - M. MAGHE (mandataire : M. BIGOT) - M. DOUILLOT (mandataire : M. LEMARCHAND) - Mme GESNOUIN (mandataire : M. GOUREMAN) - Mme GOSSELIN - Mme HERY (mandataire : M. LEVALLOIS) - Mme LETOURNEUR - Mme LOISEL (mandataire : Mme PICOT) - M. MONTECOT (mandataire : M. LAGARDE) - M. PINEL mandataire : M. HARANT)

La séance est publique, M. ROUSSEL est secrétaire de séance.

1 - COMMUNICATIONS DIVERSES

2 - Compte-rendu des décisions du Président du 18 février au 26 avril 2010

Le Président rend compte des décisions du Président du 18 février au 26 avril 2010 prises en application des dispositions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - Compte-rendu des décisions du bureau du 6 mai 2010

Le Président rend compte des décisions du bureau du 6 mai 2010 prises en application des dispositions de l'article L 5 211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE à l'UNANIMITE

3 - 2010/069 - PERSONNEL MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

M. LEBOURGEOIS

Le conseil adopte la modification suivante :

Pôle Opérations et Services Techniques

Direction de la Propreté

Suite à la cessation d'activité de deux agents du service collecte, il apparaît nécessaire d'assurer leur remplacement en procédant à la transformation d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en postes d'adjoints techniques de 2ème classe.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4 - 2010/070 - PERSONNEL MISE A JOUR DES TARIFS DE VACATIONS POUR LE PERSONNEL DE SERVICE

M. LEBOURGEOIS

Afin de garantir un salaire horaire en conformité avec la loi, le conseil décide de fixer la vacation horaire sur l'indice majoré du 1er échelon de l'échelle 3 applicable aux agents de la fonction publique ou, au cas où ce 1er échelon serait inférieur au salaire horaire minimum légal, de fixer cette vacation sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Les personnes non titulaires recrutées dans le cadre de la présente délibération bénéficient de la couverture sociale du régime général de la Sécurité Sociale, du régime complémentaire de retraite IRCANTEC et de la couverture UNEDIC au titre de l'assurance chômage. Les fonctionnaires appartenant à une autre administration étant couverts par un régime de sécurité sociale spécifique dans leur emploi principal ne seront soumis qu'à la CSG et la RDS.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er juin 2010.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**5 - 2010/103 - Aires communautaires d'accueil des gens du voyage
Bilan 2009**

M. CIVILISE

Le conseil approuve le bilan de l'exercice 2009 des aires d'accueil des gens du voyage.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**6 - 2010/073 - OPAH communautaire 2009-2013
Aides communautaires**

M. CIVILISE

Dans le cadre des aides communautaires, le conseil décide d'octroyer les primes suivantes :

Propriétaires bailleurs

Montant prime	Propriétaire ou personne morale	Adresse	Adresse du/des logements
4.789,00 €	MOUGIN Marie-Thérèse	140, rue Waldeck Rousseau - Cherbourg-Octeville	16, rue Maréchal Leclerc - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			
3.947,00 €	SERVOT Martial	8, rue de la Fonderie - Tourlaville	190, place des résistants - Tourlaville
<u>description</u> : réhabilitation de deux logements à loyer conventionnés dont un était vacant avant travaux			
2.466,00 €	KHALFOUN Salah	14, rue de la Bergerie - MASSY (91300)	101, rue du Vieux Tôt - Equeurdreville-Hainneville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			
2.204,00 €	SCI DESVALLEES DESVALLEES Claude	13, Hameau Baquesne - Hardinvast (50690)	150, rue de la Paix - Equeurdreville-Hainneville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			
1.563,00 €	SCI familiale HUGID DELAHAYE Philippe	7, rue Jean-Baptiste Clément - Equeurdreville-Hainneville	43, Hameau Bourgeois - Equeurdreville-Hainneville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			
1.966,00 €	LE MAGNENT André	La Caillouerie - 210, Le Becquet de Haut - Tourlaville	105, rue Gambetta - Equeurdreville-Hainneville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			
1.884,80 €	SCI SOLUCI CASTILLE Sophie	34, rue de l'Alma - Cherbourg-Octeville	12, rue Vauban - Cherbourg-Octeville
<u>description</u> : réhabilitation d'un logement à loyer conventionné vacant avant travaux			

Les dépenses seront imputées au compte 2042 824 744H env. 14406.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**7 - 2010/091 - PRU DE TOURLAVILLE - Restructuration du quartier des Flamands -
Fonds de concours à la commune de Tourlaville**

M. ROUXEL

Le programme de renouvellement urbain de Tourlaville, engagé en 2004 pour un vaste périmètre allant du quartier de l'Eglantine au quartier des Flamands, s'est concentré en phase opérationnelle sur un projet ambitieux de restructuration du quartier des Flamands.

Le projet retenu distingue une phase opérationnelle (2010-2012) concentrée sur les aménagements et équipements du front de mer et du coeur de quartier, et une phase de moyen terme portant sur l'ouverture vers la mer et la création d'une offre nouvelle de logements dans le cadre d'une reconstruction-démolition, articulée avec les opérations prévues dans le cadre du PLH.

La phase opérationnelle porte sur deux grands secteurs :

- le front de mer : réalisation d'une esplanade piétonne, retraitement des bords à quai, rénovation de la voirie et de la piste cyclable, reprise des réseaux communautaires

- le coeur du quartier autour de l'école Voltaire : réaménagement de l'école pour retourner l'accès de l'école vers le quartier, création d'un parvis piéton, dispositif de réduction de la vitesse automobile sur la rue Millet, création d'un local associatif devant l'école, aménagement d'un parking de proximité.

Ces deux secteurs font l'objet d'interventions conjointes et complémentaires de la Communauté urbaine et de la commune de Tourlaville, dans le respect des compétences de chacun. Compte-tenu de l'interdépendance de ces interventions et du déséquilibre existant dans la répartition des maîtrises d'ouvrages, il est nécessaire d'envisager le financement de ce projet d'une manière globale.

De ce fait, et dans la logique de projet partenarial développée depuis le début de cette opération, une dotation financière de la Communauté urbaine, par le biais de fonds de concours, pourrait intervenir pour abonder le plan de financement des opérations communales, afin de permettre l'équilibre financier global du projet.

Ce montage financier interviendrait selon le cadre suivant : au maximum parité avec la commune de Tourlaville, dans le cadre de l'enveloppe globale réservée par la Communauté urbaine au projet de renouvellement urbain de Tourlaville, la priorité étant donnée au financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Dans ce cadre, la participation de la Communauté urbaine au projet dans sa phase opérationnelle pourrait se décomposer de façon prévisionnelle (le projet actuellement en phase PRO verra son plan de financement stabilisé à l'été 2010) de la manière suivante :

RESSOURCES	montant HT
crédits spécifiques renouvellement urbain	1 300 000,00 €
crédits ordinaires programmation cycle de l'eau	157 191,00 €
Total	1 457 191,00 €

AFFECTATION	montant HT
études	270 623,00 €
aménagement front de mer compétence CUC	183 842,57 €
aménagement secteur école compétence CUC	71 000,00 €
travaux de réseaux boulevard des Flamands	489 130,43 €
fonds de concours à la Ville secteur front de mer	293 780,00 €
fonds de concours à la Ville secteur école	148 815,00 €
Total	1 457 191,00 €

Aussi, le conseil approuve le montage général du dossier et le principe d'une intervention de la Communauté urbaine par le biais de fonds de concours.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**8 - 2010/077 - Marché de maîtrise d'oeuvre
Programme de renouvellement urbain de Tourlaville
Avenant n° 2**

M. ROUXEL

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre souscrit avec l'équipe Ville Ouverte, Laurent CHARRE, Sarah SAINSAULIEU, Philippe AVICE et IOSIS qui a pour objet de présenter les études jusqu'à la phase PRO.

Les dépenses résultant de cet avenant seront imputées au compte 2031 824 711A enveloppe 9627.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**9 - 2010/084 - Permissions de voirie accordées pour terrasses commerciales
couvertes et fermées, des débitants de boissons et des restaurateurs
Révision des tarifs pour l'année 2010**

M. ROUXEL

Le conseil décide de fixer la redevance pour l'année 2010 à 49,82 € le m² pour les terrasses commerciales situées en hypercentre et à 36,37 € pour celles situées dans les autres secteurs.

Les recettes seront inscrites au budget principal compte 70323 822 D002 env 16988.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**10 - 2010/085 - Modification du règlement pour l'implantation des terrasses
commerciales couvertes et fermées, des débitants de boissons et des
restaurateurs relevant du régime de la permission de voirie**

M. ROUXEL

Le conseil autorise la modification de l'annexe de l'article 2-2 du règlement relatif à l'occupation commerciale du domaine public communautaire pour l'implantation des terrasses commerciales couvertes et fermées, des débitants de boissons et des restaurateurs relevant du régime de la permission de voirie, par l'ajout de l'établissement " Le Point du Jour", à la liste des terrasses avec emprise régulièrement autorisées antérieurement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**11 - 2010/082 - ARRIVEE DE LA SOLITAIRE DU FIGARO :
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

M. ROUXEL

Le conseil autorise le versement à la ville de Cherbourg-Octeville d'une participation financière s'élevant à 270 000 euros dans le cadre de l'arrivée de la Solitaire du Figaro.

La dépense sera imputée au budget sur l'enveloppe 5061.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**12 - 2010/066 - Bilan des actions de la MEF pour l'exercice 2009
et versement d'une subvention pour 2010**

M. LAGARDE

Le conseil approuve le bilan pour l'exercice 2009, autorise le versement à la MEF de la participation de la CUC pour l'année 2010, s'élevant à 52 755 € (cinquante deux mille sept cent

cinquante cinq euros).

La dépense sera imputée au compte 6574 90 748L 65 enveloppe 14418.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

13 - 2010/092 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS - DELEGATION de SERVICE PUBLIC Avenant n° 6 - Adaptation de l'offre 2010/2011 M. CHENINA

Le conseil approuve les adaptations de l'offre au contrat de DSP des transports publics urbains.

La dépense sera imputée au budget principal article 815 compte L004 67443 ligne de crédits n° 7186.

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

14 - 2010/095 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GRILLE TARIFAIRE 2010/2011 M. CHENINA

Le conseil adopte la nouvelle grille tarifaire ci-dessous qui prendra effet au 1er juillet 2010 :

Tarifs TTC en € courants

	Tarifs au 1/07/09	Tarifs au 1/07/10	Evolution 2010/09	Ventes 2009	Recettes HT 2009	Evolution pondérée	*Incidence en € HT Augmentation tarifs
Les tickets							
Ticket 1 voyage (yc titres avantages)	1.10 €	1.20 €	9.1%	754959	781 774 €	3.5%	71 560 €
Ticket 2 voyages	2.00 €	2.20 €	10.0%	985	1 868 €	0.0%	187 €
Carnet de 10 tickets	10.00 €	10.10 €	1.0%	22978	213 976 €	0.1%	2 178 €
Carnet de 30 tickets	28.80 €	29.10 €	1.0%	1597	43 166 €	0.0%	454 €
Titre journée	2.80 €	2.90 €	3.6%	750	1 991 €	0.0%	71 €
Billet groupe (10 personnes)	6.30 €	6.40 €	1.6%	21831	12 808 €	0.0%	207 €
Ticket tribu	4.00 €	4.40 €	10.0%	203	770 €	0.0%	77 €
							74 734 €
Les Abonnements							
Abonnement mensuel SEZAM	31.50 €	32.30 €	2.5%	4564	129 500 €	0.2%	3 461 €
Abonnement annuel SEZAM	346.50 €	355.30 €	2.5%	1286	34 463 €	0.0%	894 €
Pass'entreprises	346.50 €	355.30 €	2.5%	2	705 €	0.0%	17 €
Abonnement mensuel Lazer (<26 ans)	22.80 €	23.10 €	1.3%	10627	227 966 €	0.1%	3 022 €
Abonnement annuel Lazer (<26 ans)	228.00 €	231.00 €	1.3%	26666	472 008 €	0.3%	6 319 €
Abonnement mensuel 2ème enfant Lazer	20.40 €	20.80 €	2.0%	1144	20 373 €	0.0%	434 €
Abonnement mensuel 3ème enfant Lazer	19.20 €	19.60 €	2.1%	251	4 237 €	0.0%	95 €
Abonnement mensuel 4ème enfant Lazer	15.60 €	15.90 €	1.9%	16	237 €	0.0%	5 €
Abonnement Zigzag Eté	29.40 €	30.00 €	2.0%	492	6 856 €	0.0%	140 €
Abonnement mensuel Azur (> 60 ans)	18.90 €	19.40 €	2.6%	4511	76 400 €	0.1%	2 138 €
Abonnement annuel Azur (> 60 ans)	207.90 €	213.40 €	2.6%	424	6 943 €	0.0%	184 €
Abonnement Topaze (titre social, gratuit)					0 €	0.0%	0 €
Liber'ter plus hebdo	4.30 €	4.40 €	2.3%	196	833 €	0.0%	19 €
Liber'ter plus mensuel	15.80 €	16.15 €	2.2%	197	3 033 €	0.0%	65 €
							16 793 €
TOTAL					2 039 907 €	4.4%	91 527 €

* incidence calculée en année pleine sur la base des ventes 2009

ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ

**15 - 2010/093 - FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME D'AIDE A
L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION
DES VOYAGEURS DU RESEAU ZEPHIR - AVENANT N°1**

M. CHENINA

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 au marché souscrit avec la société GORBA ayant pour objet des modifications de prestations apparues lors de la mise en service du SAEIV.

Le montant de ces prestations s'élève à 13 799.58 € TTC ce qui porte le montant initial du marché de 560 229.00 € TTC à 574 028.58 € TTC.

La dépense supplémentaire sera imputée au budget 2315 821 147D env 16802

ADOPTE à l'UNANIMITE

**16 - 2010/097 - Transports scolaires - Convention de partenariat
avec le Conseil Général de La Manche - Année scolaire 2010/2011 - Avenant n° 2**

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat souscrite avec le conseil général de la Manche pour une mutualisation des services de transport scolaire à destination des élèves habitant sur le territoire communautaire mais qui ne disposent d'aucune solution de transport sur le réseau Zéphir Bus. Cette convention s'appliquera pour l'année scolaire 2010/2011.

Les tarifs sont les mêmes que ceux pratiqués par le Conseil Général et ont été fixés ainsi qu'il suit :

- 1 enfant :	50.00 €/an
- 2 enfants :	80.00 €/an
- 3 enfants	90.00 €/an
- enfant supplémentaire :	10.00 €/an

Etant précisé que le Conseil Général facture à la CUC 350 € par enfant.

La dépense sera imputée au budget principal, compte 815 L004 chapitre 62878 - ligne budgétaire n° 16991.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**17 - 2010/098 - PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES
ESPACES PUBLICS**

ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ET MODALITES DE CONCERTATION

M. CHENINA

Le conseil approuve l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui établit une planification des travaux d'accessibilité avec leur chiffrage et leur programmation en fonction des priorités qui seront arrêtées.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**18 - 2010/086 - Troisième phase de développement de la Cité de la Mer
Grande galerie des engins et des hommes.
Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre**

M. CAUVIN

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 en moins-value au marché de maîtrise d'oeuvre souscrit avec l'agence MOSTRA pour un montant de - 18 000,46 € HT soit 21 528.55 € TTC.

La dépense sera imputée au budget principal, compte 2 313 95 7617H - env. 16780.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**19 - 2010/087 - TROISIEME PHASE DE DEVELOPPEMENT DE LA CITE DE LA MER
MISE EN OEUVRE D'UN ESPACE ENFANTS A LA CITE DE LA MER
ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

M. CAUVIN

Par délibération n°2009 / 232 du 26 novembre 2009, le conseil de communauté a approuvé le programme de l'opération "Cité des Enfants" et a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre sur les bases de ce programme.

Le budget consacré à cette opération est de 500 000 € HT.

6 groupements ont remis leur candidature au terme du délai imparti.

Le comité technique, réuni le 11 février 2010, a sélectionné les trois groupements suivants :

- EVE RICHARD THINON
- PRESENCE
- Pierre-André LOUIS

Réuni le 07 avril 2010, il a classé à la majorité des membres, le projet présenté par l'équipe EVE RICHARD THINON en première position.

Sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 359 000.00 € HT, le forfait initial de rémunération sera de 53 850.00 € HT (taux de rémunération de 15%) auquel il convient d'ajouter la mission O.P.C (ordonnancement, pilotage et coordination) pour un montant de 4 308.00 € HT ce qui nous amène à une rémunération globale du maître d'oeuvre de 58 158.00 € HT.

Aussi, le conseil de communauté attribue le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe lauréate, représentée par Claire THINON, pour un montant de 58 158.00 € HT soit 69 556.97 € TTC.

La dépense sera imputée au budget principal compte 2313-95-761 H ligne de crédit n° 18185.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**20 - 2010/071 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG A
L'INSTITUT REGIONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

M. CAZENEUVE

Le Conseil autorise la Communauté urbaine à adhérer à l'association, approuve les statuts de l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) et désigne comme représentant Mme LEJUEZ en qualité de titulaire et Mme LOISEL en qualité de suppléante.

ADOPTE à l'UNANIMITE

21 - 2010/072 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG A L'ASSOCIATION "POLE NORMAND DES SCIENCES NUCLEAIRES ET DE LEURS APPLICATIONS"

M. CAZENEUVE

Le Conseil autorise la Communauté urbaine à adhérer à l'association Pôle Normand des Sciences Nucléaires et de leurs Applications, approuve les statuts et désigne M. MAGHE en qualité de titulaire et M. ROUXEL en qualité de suppléant.

ADOPTE à l'UNANIMITE

22 - 2010/100 - Centre hospitalier public du Cotentin - Installation du conseil de surveillance

Désignation de deux représentants de la communauté urbaine de Cherbourg

M. CAZENEUVE

La loi du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires stipule que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement renouvelé.

Le décret n° 2010-361 précise que pour les établissements de santé de ressort intercommunal tel que le centre hospitalier public du Cotentin, le conseil de surveillance est composé de quinze membres, répartis dans les trois collèges ci-dessous :

- le collège des collectivités territoriales,
- le collège des représentants du personnel,
- le collège des personnalités qualifiées.

Le collège des collectivités territoriales comprend 5 membres :

- le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne,
- un représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal ; il s'agit en l'occurrence de la commune de Tourlaville,
- *deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels appartiennent respectivement ces deux communes* ou, à défaut, un représentant de chacune des deux principales communes d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autres que celle mentionnée à l'alinéa précédent,
- le président du conseil général du département siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne.

Aussi, le conseil désigne Mmes GOSSELIN et GODEFROY pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales du conseil de surveillance du centre hospitalier public du Cotentin.

ADOPTE à l'UNANIMITE

23 - 2010/096 - Versement transport - Exonération de deux établissements de l'association des paralysés de France

M. LAGARDE

Le conseil :

- approuve l'exonération du versement transport pour les établissements SAVS-SAMSAH de l'association des paralysés de France, situés 59 rue du Val de Saire à Cherbourg-Octeville à compter du 1er juillet 2010,

- complète la liste des fondations et associations exonérées du versement transport en application de l'article 2333-64 du CGCT.

La liste est composée des associations ci-dessous, à compter du 1er juillet 2010 :

- association "les Papillons Blancs"
- union départementale des associations familiales
- association des paralysés de France pour ses deux établissements SAVS - SAMSAH situés 59 rue du Val de Saire à Cherbourg-Octeville.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**24 - 2010/104 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
D'EQUILIBRE A LA SMANCO - EXERCICE 2009**

M. LAGARDE

Le conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à la SMANCO de 50 950 €,

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe de l'abattoir compte 67443 enveloppe 21.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**25 - 2010/088 - EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES
AVENANT N°3 AU MARCHÉ**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°3 au marché souscrit avec la société DALKIA qui a pour objet le remplacement de la formule de révision du marché suite à la suppression de l'indice stipulé au marché initial par l'INSEE.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**26 - 2010/089 - EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES
RECTIFICATIF AU MARCHÉ**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise les modifications du montant du marché souscrit avec la société DALKIA suite à l'interruption de la prestation pour le site 1 rue de la Marine le 13 mai 2008 au lieu du 1er juin 2008.

Le montant du marché est ainsi ramené de 248 931.95 € TTC à 248 718.47 € TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**27 - 2010/090 - DIAGNOSTICS ET MESURES REGLEMENTAIRES SUR LES
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES
LOT N°1 - MISSION AMIANTE
AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise la résiliation du marché n° 83/2008 contracté avec l'entreprise METRYUM. pour une mission de repérage amiante des bâtiments communautaires, suite à la défaillance de cette dernière.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**28 - 2010/068 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 138/2009
"ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AMENAGES"**

M. LE MIEUX

Le conseil autorise la passation d'un avenant n°1 en moins value souscrit avec l'atelier protégé ACTP pour un montant de - 2 132.08 € H.T.

Le montant initial du marché est ainsi ramené de 97 262.20 € H.T. à 95 130.12 € H.T.

La dépense fera l'objet d'imputations multiples.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**29 - 2010/094 - COLLECTE DU VERRE D'ORIGINE MENAGERE
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG
AVENANT N° 1**

M. ARRIVE

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 souscrit avec la société S.P.H.E.R.E. qui a pour objet la modification de la formule de révision du marché suite à la suppression par l'INSEE de la formule stipulée au marché initial.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**30 - 2010/101 - VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX
VENTE DE COMPOST - ANNEE 2010**

M. ARRIVE

Le conseil a fixé ainsi qu'il suit, les prix de vente de compost pour l'année 2010 (taux TVA : 5.5 %).

	Pris sur place	Livraison à moins de 15 km	Livraison de 15 à 30 km
		Possibilité livraison tracteur agricole	Livraison P.L. uniquement
Compost criblé au diamètre de 30 mm Norme NFU 44 051	4,10 € H.T. la tonne	6,60 € H.T. la tonne	10,60 € H.T. la tonne
Compost criblé au diamètre de 15 mm Norme NFU 44 051	10,00 € H.T. la tonne	12,50 € H.T. la tonne	16,50 € H.T. la tonne
Paillage entre la maille de 30 et 15 mm	Gratuit	2,50 € H.T. la tonne	6,50 € H.T. la tonne

La recette sera inscrite au compte 7078 812 L003 (enveloppe 6274).

ADOPTE à l'UNANIMITE

**31 - 2010/067 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
"SOUTENIR LES PROJETS DE DECOUVERTE
DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES JEUNES"**

Mme LEJUEZ

Dans le cadre de son soutien financier aux projets pédagogiques sur l'environnement, le conseil autorise le versement des subventions détaillées ci-dessous :

- 1 008.00 € à l'école Notre Dame de Tourlaville,
- 326.40 € à l'école Saint Joseph de Cherbourg-Octeville,
- 392.00 € à l'école Jean Zay de Tourlaville,
- 840.00 € à l'école Saint Louis de Tourlaville.

La dépense sera imputée au budget compte 6574 830 663H env. 8480.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**32 - 2010/074 - Réhabilitation de la station d'épuration ouest
Attribution du marché**

Mme LEJUEZ

Pour répondre aux nouvelles exigences de rejet en mer des effluents, la communauté urbaine de Cherbourg a décidé d'engager les travaux de remise à niveau de la station d'épuration Ouest, située rue des Rivières à Equeurdreville-Hainneville.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

La consultation des entreprises s'est faite par voie négociée conformément à l'article 165 du Code des Marchés Publics. Dans ce cadre, un candidat unique et deux groupements ont remis une offre :

- DEGREMONT
- Groupement OTV/GTM/TPC
- Groupement STEREAU/EIFFAGE

La consultation négociée s'est déroulée entre le mois d'avril 2009 et le mois d'avril 2010.

ANALYSE DES OFFRES

Parmi les 9 projets (bases et variantes), 8 ont été analysés. En effet, la variante n° 2 du groupement OTV/GTM/TPC ne respectait pas les exigences du cahier des charges et a donc été jugée non recevable.

CLASSEMENT DES OFFRES

La commission d'appel d'offres réunie le 05 mai 2010 après un exposé du maître d'oeuvre, de l'analyse comparative des propositions et au vu des critères ci-avant rappelés, a décidé d'attribuer le marché au groupement OTV/GTM/TPC et de retenir sa solution variante n° 1 adaptée pour un montant de 6 633 366,00 € H.T. et un délai de 23 mois. Ce montant intègre la réalisation des études nécessaires à la constitution des dossiers de demandes administratives et les prestations complémentaires demandées à chacun des candidats lors des auditions.

Aussi, le conseil autorise le Président à signer le marché avec le groupement OTV/GTM/TPC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

33 - 2010/075 - Equeurdreville-Hainneville
Programme de Renouveau Urbain - Rue de la Paix
(2ème tranche tronçon Terrasses - Vauban)
Travaux d'assainissement et d'eau potable
Autorisation de signer le marché

Mme LEJUEZ

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la rue de la Paix à Equeurdreville-Hainneville fait l'objet d'un aménagement de voirie.

Cette opération est scindée en 4 tranches successives (2009-2012). Une première tranche intitulée "Bigard/Terrasses" a été exécutée en 2009.

La tranche 2010 concerne la partie située entre le carrefour rue Roger Salengro/rue Anatole France et la rue Vauban.

Préalablement aux travaux de voirie, il est nécessaire de procéder à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et au renouvellement des conduites d'eau potable vétustes.

Pour réaliser cette opération estimée à 235 000,00 € HT, un appel d'offres ouvert a été lancé dans le respect de la charte nationale élaborée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement) pour la pose des réseaux d'assainissement.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2010 a décidé de retenir la proposition du groupement TPC/SARC avec un montant de 205 544,00 € HT.

Aussi, le conseil autorise le Président à intervenir à la signature du marché susvisé.

La dépense sera imputée :

- * au budget principal 2315 743K - env. 13270 : 85 090,00 € H.T.
- * au budget assainissement 2315 3113K - env. 7711 : 74 340,00 € H.T.
- * au budget eau 2315 2104L - env. 1877 : 42 656,00 € H.T.
- * au budget principal 2315 541L - env. 590 : 3 458,00 € H.T.

ADOPTE à l'UNANIMITE

34 - 2010/076 - Fourniture de produits chimiques pour le traitement
des eaux usées et de l'eau potable
Lot n° 7 - Fourniture de polymères
Modification de la formule de révision
Avenant n° 1

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 au marché souscrit avec la société Boues et Eaux ayant pour objet la modification de la formule de révision du marché.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**35 - 2010/079 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable
du lotissement "Le Clos Quévillon" à TOURLAVILLE**

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise Monsieur le Président à signer avec M. REGNAULT représentant de la S.A.R.L. PROMO R.R., 26 place du Général de Gaulle à SAINT-LO, aménageur du lotissement "Le Clos Quévillon" situé hameau Quévillon à Tourlaville, une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**36 - 2010/080 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable
du lotissement "La Saillanderie" rue de Normandie à LA GLACERIE**

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise Monsieur le Président à signer avec Mme BISSON, directrice générale, représentant Presqu'île Habitat, aménageur du lotissement "La Saillanderie" situé rue de Normandie à La Glacerie, une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**37 - Convention pour l'exploitation du réseau privé d'alimentation en eau potable
du lotissement "VILLA ROCCA" à CHERBOURG-OCTEVILLE**

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise Monsieur le Président à signer avec Madame LESCALIER représentante de la société D.L.D, 11 rue Alfred Kastler à CAEN, aménageur du lotissement "VILLA ROCCA" situé chemin Villa Rocca à Cherbourg-Octeville, une convention définissant le raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable, les conditions d'exploitation du réseau privé et les participations financières de l'aménageur.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**38 - 2010/099 - Programme de lutte contre les inondations
Réalisation de 6 bassins de stockage des eaux pluviales
Mission de maîtrise d'oeuvre
Avenant n° 1**

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 souscrit avec le groupement AMODIAG/ACOGEC/TESSON/CITELUM ayant pour objet d'une part :

- le calcul de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre qui s'élève à 81 414.22 € H.T.

et d'autre part, à la répartition financière du marché qui s'établit ainsi qu'il suit :

- société AMODIAG : 70 871,38 € H.T
- société TESSON : 10 542,84 € H.T.

En effet les co-traitants ACOGEC et CITELUM n'ont pas participé à l'élaboration du projet prévu initialement et renoncent à leur part de rémunération.

ADOPTE à l'UNANIMITE

39 - 2010/081 - EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Rue du Docteur Schaffner
Travaux d'assainissement et d'eau potable
Avenant n° 1

Mme LEJUEZ

Le conseil autorise la passation de l'avenant n°1 au marché souscrit avec le groupement TPC/SARC qui a pour objet la réalisation de prestations complémentaires et de modifications intervenues en cours de chantier.

Cet avenant s'élève à 28 386,32 € H.T. portant le montant du marché de 237 841.50 € H.T. à 266 227,82 € H.T.

La dépense sera imputée :

- * au budget assainissement 2315 3113K env. 7711 : - 3 899,13 € H.T
- * au budget eau 2315 2104L env. 1877 : + 2 635,77 € H.T
- * au budget principal 2315 743K env.13270 : + 29 649,68 € H.T

ADOPTE à l'UNANIMITE

40 - 2010/078 - Querqueville - Rue du Rochamp - Classement dans le domaine public communautaire

M. LEMARCHAND

Le conseil autorise l'acquisition à titre gratuit des terrains d'emprise de la rue du Rochamp, ainsi que le classement dans le domaine public communautaire lorsque le transfert de propriété sera effectif de la rue du Rochamp dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la voirie	N° de voirie	Longueur à l'axe	Parking
rue du Rochamp	3141	534 ml	oui

Les frais inhérents à l'acte seront inscrits au budget principal compte 2112 822 022B env 500,

ADOPTE à l'UNANIMITE

41 - 2010/083 - Cherbourg-Octeville - Chemin des Aiguillons - Déclassement d'une emprise de terrain du domaine public communautaire - Régularisation foncière
M. LEMARCHAND

Le conseil :

- autorise le déclassement d'une emprise de 141 m² à soustraire du domaine public en bordure du chemin des Aiguillons à Cherbourg-Octeville,
- cède à la SCI Les Prateaux des emprises en nature d'espace vert : A (141m²) et R (440 m²) au prix de 5 € le m² soit un total de 2905 €,
- acquiert à la ville de Cherbourg-Octeville une emprise de voirie de 646 m², à titre gratuit.

- autorise le Président à intervenir à la signature de l'acte notarié en étude de Maître LUTUN-MOTIN, étant précisé que les frais inhérents à l'acte seront supportés par les autres parties, la CUC ayant pris en charge les frais de géomètre.

La recette sera inscrite au budget principal

ADOPTE à l'UNANIMITE

La séance est levée à 16 h 50.

Le Président,
Bernard CAZENEUVE